

Rapport sur le conseil de l'ordre : M^e Charrière-Bournazel répond au « Point »

A la suite de l'article « Le rapport qui secoue le barreau », l'ancien bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Paris M^e Christian Charrière-Bournazel répond : « Je tiens à rectifier des inexactitudes. Votre journaliste indique que j'aurais touché en 2009 245 183 euros, au titre de "salaires et prime de départ". C'est inexact. La somme en question correspond à mes deux années de bâtonnat, qui ont donné lieu à une rémunération de 12 500 euros HT par mois. Je n'ai perçu aucune prime de départ. Je l'ai refusé.

Par ailleurs, les honoraires versés à des confrères correspondent non pas à des gratifications sans justification, mais à des missions permanentes ou occasionnelles pour répondre aux besoins des 18 000 avocats du barreau de Paris à l'époque.

Enfin, je n'ai jamais engagé personne de ma proximité. J'ai continué à faire fonctionner l'ordre avec les personnes qui étaient déjà en place.



M^e Charrière-Bournazel, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Paris.

Pour terminer, je précise que j'ai laissé dans les caisses de l'ordre en partant 13,5 millions d'euros plus 6 millions d'euros d'un fonds de solidarité constitué pour venir en aide aux confrères en difficulté.»

Erratum

Une coquille s'est glissée dans notre article « Le rapport qui secoue le barreau de Paris ». C'est le bâtonnier Francis Teitgen, mandaté par le président du tribunal de grande instance de Paris, Jean-Michel Hayat, pour jouer les médiateurs dans le conflit en cours, qui a touché 27 000 euros de l'ordre en 2016 (et non le bâtonnier Paul-Albert Iweins comme nous l'avons écrit). Ce dernier, avocat du conseil de l'ordre dans la même affaire, a pour sa part reçu 17 000 euros d'honoraires d'arbitrage l'an passé ■